

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1555

19 juin 2015

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l. ....	74601	City RE 7 S.à r.l. ....	74607
Ageasfinlux S.A. ....	74601	Coudyser ....	74608
Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch ....	74602	DVA Marine Re S.A. ....	74608
Alta Energy Luxembourg S.à r.l. ....	74602	Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ....	74607
AME Life Lux S.A. ....	74603	Solero TopCo S.à r.l. ....	74612
AME Life Lux S.A. ....	74603	TBO S.à r.l. ....	74620
Anderson Finance S.A. ....	74604	TDF Finance & Co. S.C.A. ....	74622
Anglemont S.A. ....	74604	TPL Borken S.à r.l. ....	74635
Asia Finance S.à r.l. ....	74602	Triton IV No. 4 S.à r.l. ....	74612
Aurore Invest Fund ....	74603	Turret Funding & Co S.C.A. ....	74620
Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l. ....	74606	Tvikobb S.A. ....	74632
Beauty Properties S.A. ....	74605	UBP Asset Management (Europe) S.A. ....	74622
Belalp S.à r.l. SPF ....	74606	Vauban Lux S.à r.l. ....	74609
B.E.S.Trading Limited Luxembourg ....	74604	Wagner Immobilien Deutschland SA ....	74594
Brasserie Jacques ....	74604	Warlon ....	74594
BSRECP II Joint International S.à r.l. ....	74605	Watera Luxembourg S.A. ....	74594
BSRECP II Offshore International Holding S.à r.l. ....	74605	Water Investments S.A. ....	74594
CAC Holding S.à r.l. ....	74640	WCSCF Finance Sàrl ....	74596
CAC Holding S.à r.l. ....	74640	Wellington S.A. ....	74597
Chauffage-Sanitaire Percy Rauchs sàrl ....	74640	Westfield Milan S.à r.l. ....	74596
Christian Bauer & Associés Architectes S.A. ....	74640	White Star S.à r.l. ....	74596
City RE 6 S.à r.l. ....	74607	WP Roaming S.à r.l. ....	74599
		XXL Europe Holding S.à r.l. ....	74599
		YH Holdings S.C.Sp. ....	74599
		Zadar S.A. ....	74601

**Wagner Immobilien Deutschland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 166.611.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2014 que:

- Monsieur Tom Wagner, né le 25/01/1980 à Ettelbrück (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015063505/17.

(150072766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**Warlon, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 143.558.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2014 que:

- Monsieur Romain Hartmann, né le 20/10/1970 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015063506/16.

(150071950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**Watera Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Water Investments S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 139.973.

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' «Assemblée») de la société anonyme Water Investments S.A., établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1864 le 29 juillet 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.139973 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 22 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Orfeas Mavrikios, demeurant professionnellement à GR-133 41 Ano Liosia, Grèce,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur, Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, paraphée "ne va-rietur", restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que sur les sept mille cent cinquante (7.150) actions, sept mille cent cinquante (7.150) actions sont présentes ou représentés, les actionnaires présents ou représentés connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

1. Changement de la dénomination sociale de «Water Investments S.A.» en «Watera Luxembourg S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société.

2. Modification de l'objet social en rajoutant un nouveau premier alinéa suivant, sans toutefois changer le reste de l'article:

“La société a pour objet l'achat et la vente global de composants et produits, ainsi que l'exploitation au Luxembourg, la vente, la location et l'installation de systèmes et de composants de traitement d'eau, le service et la réalisation d'une telle activité.”

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société;

4. Divers.

III. Il résulte de ladite liste de présence que plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «Water Investments S.A.» en «Watera Luxembourg S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Watera Luxembourg S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

Le reste de l'article reste inchangé.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessous, l'Assemblée, constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de changer l'objet social par l'ajout d'un nouveau premier paragraphe, sans toutefois changer le reste de l'article, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente global de composants et produits, ainsi que l'exploitation au Luxembourg, la vente, la location et l'installation de systèmes et de composants de traitement d'eau, le service et la réalisation d'une telle activité.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: O. Mavrikios et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8718. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063507/84.

(150072610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

---

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société en date du 27 avril 2015:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Frits Carlsen entant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Yves Cheret entant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

3. Nomination de Monsieur Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, de nationalité Française, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

4. Nomination de Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Lefkosia, Chypre, de nationalité Cyprite, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

5. Changement de l'adresse de la Société vers:

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015063510/24.

(150072507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour White Star S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015063511/11.

(150072230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 110.001,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

---

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société en date du 27 avril 2015:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Frits Carlsen entant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Yves Cheret entant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

3. Nomination de Monsieur Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, de nationalité Française, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

4. Nomination de Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Lefkosia, Chypre, de nationalité Cypriot, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

5. Changement de l'adresse de la Société vers:

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015063514/24.

(150072506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**Wellington S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.713.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WELINGTON S.A., ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 115.713 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 mars 2006, publiée au Mémorial C numéro 1249 du 28 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de un million deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par la création et l'émission de douze mille six cent quatre-vingt-dix (12.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2) Souscription et libération des 12.690 actions nouvelles par la société K.J. Foundation, par apport d'une créance certaine, liquide et exigible;

3) Renouvellement et augmentation du capital autorisé de la Société afin de le porter à quatre millions cinq cent mille Euros (4.500.000.- EUR).

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) par la création et l'émission de douze mille six cent quatre-vingt-dix (12.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible;

### *Souscription - Libération*

Les douze mille six cent quatre-vingt-dix (12.690) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par l'actionnaire unique de la Société, savoir K.J. FOUNDATION, ayant son siège social au Kirchstrasse 39, 9490 Vaduz, Liechtenstein, ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2015, ladite procuration, signée «ne varietur» par la personne qui comparaît et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### *Rapport du Réviseur d'Entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 janvier 2015, par le réviseur d'entreprises GRANT THORNTON, dont le siège est au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, après avoir pris acte du rapport du conseil d'administration daté du 19 mars 2015, de renouveler et d'augmenter le capital autorisé de la Société pour le fixer à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9656. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015063515/110.

(150072342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.903.850,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1358 du 9 décembre 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP Roaming S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015063518/14.

(150072404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**XXL Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.356.

## EXTRAIT

La société prend note qu'à partir du 22 avril 2015 le gérant de catégorie A, Monsieur Krister Fiksdal-Pedersen, a changé son nom en Monsieur Krister Pederson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063520/13.

(150072302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**YH Holdings S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.392.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "agreement") of the partnership executed on 1 April 2015, amending and restating the limited partnership agreement dated 23 December 2014*

**1. Partner who is jointly and severally liable.** YH Holdings General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192381, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "General Partner").



## 2. Name, Partnership's purpose and registered office.

### I. Name

“YH Holdings S.C.Sp.”, a special limited partnership (société en commandite spéciale).

### II. Purpose

The corporate object of the Partnership is the holding of participations in the Propcos, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Partnership may grant assistance (by way of any form of financial instrument or otherwise, including, for the avoidance of doubt, but not limited to, loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to the Propcos.

The Partnership may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

### III. Registered Office

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

### IV. Business Year

The financial year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management (gérance) of the Partnership is vested in the General Partner.

The General Partner shall represent the Partnership vis-à-vis third parties.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 23 December 2014 and is organized for a term of eighty (80) years from the initial date of the Partnership Agreement.

## Suit la traduction française du texte qui précède

*Extrait du contrat social (le “contrat”) de la société conclu le 1<sup>er</sup> avril 2015, modifiant et reformulant le contrat social conclu le 23 décembre 2014*

**1. Associé solidaire.** YH Holdings General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192381 (l' «Associé Commandité»).

## 2. Dénomination, objet social et siège social.

### I. Dénomination

“YH Holdings S.C.Sp.”, une société en commandite spéciale.

### II. Objet social (traduction libre du texte original anglais)

La Société a pour objet la détention de participations dans les Propcos, dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut assister (par toute forme d'instrument financier ou autre, y compris, afin d'éviter toute incertitude, sans s'y limiter, des prêts, des avances, des garanties ou des valeurs mobilières ou autre) les Propcos.

La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

### III. Siège social

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

### IV. Exercice Social

L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

**3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.** L'Associé Commandité est chargé de la gérance de la Société.

L'Associé Commandité représente la Société vis-à-vis des tiers.

**4. Date à laquelle la Société commence et à laquelle elle se termine.** La Société est créée le 23 décembre 2014 et est organisée pour une durée de quatre-vingt (80) années à partir de la date initiale du Contrat.

Référence de publication: 2015063522/58.

(150072076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



**Zadar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.902.

---

**EXTRAIT**

En date du 27 mai 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

Le conseil d'administration continue à être composé par les personnes suivantes:

\* Monsieur Knut Reinertz

\* Monsieur Patrick Hansen

\* Monsieur Valery Kornienko

\* Monsieur Dimitry Kornienko

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l. et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

- Il convient de noter le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Knut Reinertz au Suite 1512A, 15/F, Ocean Centre Harbour City, Hong-Kong.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063524/22.

(150072258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 April 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015063550/12.

(150073105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

---

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 9 avril 2015*

La société coopérative KPMG Luxembourg a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 avril 2015*

1. Mme Ingrid CERNICCHI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 29 avril 2015.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Ageasfinlux S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015063560/23.

(150073447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

---

Der Jahresabschluss der Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstraße 42-44, 60323 Frankfurt am Main, HRB 9340 beim Amtsgericht Frankfurt am Main vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. April 2015.

Für die Richtigkeit

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Thorsten Ziegler / Silke Wagner-Kautz

Référence de publication: 2015063563/15.

(150073551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Asia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.959.

---

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 30 mars 2015 que:

1) La démission de Monsieur Ting Yu Chan de son mandat de gérant de la société a été actée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063568/11.

(150072987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 18.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.009.

---

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015*

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne-Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christopher PLACCA, gérant de classe A

- Monsieur Joseph GREENBERG, gérant de classe A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B et président

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.  
Alta Energy Luxembourg S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2015063564/25.

(150073852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Aurore Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.159.

Société anonyme fondée le 18 avril 2007 et parue dans la publication du Mémorial C N°837 du 10 mai 2007.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 30 septembre 2014 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 février 2015 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2015.  
Finexis S.A.

Référence de publication: 2015063571/13.

(150072924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**AME Life Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 30.566.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 08 avril 2015*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission en qualité d'Administrateur de Monsieur Frank JEUSETTE avec effet au 24 novembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Olivier LAMOUR domicilié à F-75008 PARIS, rue d'Edimbourg 23, dont le mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de 2021 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 en remplacement de Monsieur Frank JEUSETTE.

L'Assemblée prend également acte de la démission en qualité d'Administrateur de Monsieur Olivier LE BORGNE avec effet au 17 mars 2015 et décide de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Philippe NARZUL domicilié à F-72000 LE MANS, rue Robert Montagne 49, dont le mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de 2021 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 en remplacement de Monsieur Olivier LE BORGNE.

En conséquence, le Conseil est composé de Messieurs Geoffrey BROSSIER, Patrice FORGET, Olivier LAMOUR, Philippe NARZUL, Romain ROSSETTI, Dominique SALVY et Germain SOREE.

Référence de publication: 2015063605/20.

(150073363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**AME Life Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 30.566.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 08 avril 2015*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale désigne comme Réviseur d'Entreprises agréé, KPMG Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg, pour une nouvelle période d'un an à partir du 08 avril 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Référence de publication: 2015063606/12.

(150073363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Anderson Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2015 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Charles THOUAND au poste d'Administrateur et de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Jean-Charles THOUAND et de la société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015063612/20.

(150073118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

**Anglemont S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 95.114.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015063613/14.

(150073837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

**Brasserie Jacques, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7347 Steinsel, 5, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 126.550.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063672/10.

(150073868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

**B.E.S.Trading Limited Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 134.923.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Directeur unique tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg*

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 29/04/2015 sous la présidence de Mr. Jean-Paul BRAUD, représentant la majorité qualifiée des associés de la succursale.

L'assemblée prend à l'unanimité, la résolution suivante:

1. Transfert du siège social du 6 rue Jean Engling 1466-Luxembourg, au 15 Duerfstrooss L-6660 Born.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 09h30.

Luxembourg, le 29/04/2015.

*Le président*

Référence de publication: 2015063673/15.

(150073347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**BSRECP II Joint International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 182.477.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Sam AGNEW, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015063679/20.

(150072946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**BSRECP II Offshore International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 182.640.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Sam AGNEW, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015063680/20.

(150072944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Beauty Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour *BEAUTY PROPERTIES S.A.*  
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063656/12.

(150073387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Belalp S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.724.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 28 avril 2015*

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.

3. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Belalp S.à r.l. SPF*  
Un mandataire

Référence de publication: 2015063657/20.

(150072982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Barwa Gazprombank Russia REF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.657.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 23 mars 2015:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- M. Simon Barnes a démissionné de ses fonctions en tant que gérant C de la Société en date du 31 mars 2014;

- M. Anatoly Milyukov, gérant de la société a été reconduit comme gérant A de la Société avec 19 septembre 2014 et jusqu'à 18 septembre 2017.

- M. Boris Ivanov, gérant de la société a été reconduit comme gérant B de la Société avec 19 septembre 2014 et jusqu'à 18 septembre 2017.

- M. Tariq Al Jaber, gérant de la société a été reconduit comme gérant C de la Société avec 19 septembre 2014 et jusqu'à 18 septembre 2017.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme il suit:

- M. Anatoly Milyukov, gérant A;

- M. Boris Ivanov, gérant B;

- M. Tariq Al Jaber, gérant C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063634/22.

(150073848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**City RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.776.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015063742/14.

(150072855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**City RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.774.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015063743/14.

(150072854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2014 à 16h30*

Composition du Comité Exécutif au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («la CSSF»), le Conseil d'Administration décide de renforcer le Comité Exécutif en nommant au 1<sup>er</sup> janvier 2015:

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, né le 09/06/1958 à Liège (Belgique);
  - Monsieur Raymond GLODE, né le 13/01/1964 à Ettelbruck (Luxembourg);
  - Monsieur Christoph LANZ, né le 02/01/1976 à Ried im Innkreis (Autriche)
- tous trois domiciliés professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg.

Le Comité Exécutif sera composé comme suit à date du 1<sup>er</sup> janvier 2015:

- Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président
- Stanislas KERVYN DE TEN DRIESSCHE, Vice-Président
- Enrique BOUILLOT, Vice-Président
- Guy VERHOUSTRAETEN, Vice-Président
- Raymond GLODE, Vice-Président
- Christoph LANZ, Vice-Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 avril 2015.

*Pour la société*

Geoffroy Linard / Franck Sarrazin

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015063813/28.

(150073455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.710.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 avril 2015*

- L'Assemblée générale décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* Christian HEIDERSDORF, Administrateur, demeurant professionnellement 3, Norsk-Data-St., D-61352 Bad Homburg, Allemagne

\* Mats Nordström, Administrateur, demeurant professionnellement 33, Lilla Bommen, S-41297 Göteborg, Allemagne

\* Claude WEBER, Administrateur, demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

\* Glibert Van den Eynde, Administrateur, demeurant professionnellement 3, Norsk-Data-St., D-61352 Bad Homburg, Allemagne

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65 477, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg (BP 1443, L-1014 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015063811/24.

(150072921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Coudyser, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.135.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015*

- L'Assemblée Générale accepte:

\* la démission de l'administrateur Mr Henri Christian CHEVAILLIER, né le 16 juin 1943 à Bellaing, demeurant à F-83500 La Seyne Sur Mer Paris, 60, rue Pierre Loti à partir du 18/11/2013.

\* la démission de l'administrateur Mme Salomé Vaillant, née le 26 septembre 1978 à Paris, demeurant à F-75016 Paris, 14, avenue Théophile Gautier à partir du 01/04/2015.

\* la nomination d'un nouvel administrateur, Mr Jean NAVEAUX né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon à partir du 01/04/2015.

\* la démission du commissaire aux comptes LUCAS CONSULTING S.A. ayant son siège à Cumberland House, Cumberland Street, Nassau Bahamas, IBC numéro 348120 à partir du 01/04/2015.

\* la nomination du Commissaire aux Comptes, MONTEREY AUDIT Srl, Registre de commerce Luxembourg B78967, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey Luxembourg à partir du 01/04/2015.

\* la rénomination de administrateur et administrateur délégué Mme Odile GIACOMETTI, née le 9 décembre 1951 à Tunis, demeurant à F-75016 Paris, 14, avenue Théophile Gautier partir du 01/04/2012.

\* la rénomination de administrateur Mme Ariane VAILLANT, née le 1<sup>er</sup> janvier 1956 à Saint Jean de Braye, demeurant à F-75016 Paris, 14, avenue Théophile Gautier partir du 01/04/2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Référence de publication: 2015063784/25.

(150073307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.617.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) MARCOLD, société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173571,

represented by Mrs Anastasia Tylinski, private employee, professionally residing in Leudelange by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2015,

(2) Mr. Michel AMOS, managing director, born in Aix-Les-Bains (France) on 11 January 1979, having his address in 93 800 Epinay-Sur-Seine, 17 rue D'Ormesson Bat E1,

represented by Mrs Anastasia Tylinski, private employee, professionally residing in Leudelange by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2015,

(3) CIGO, société à responsabilité limitée existing under the laws of France, having its registered office at 160 avenue P.V. Couturier, 3<sup>rd</sup> Floor, n° 313, 93120 La Courneuve, France, registered with the Trade and Companies Register in Bobigny under number 511 809 428,

represented by Mrs Anastasia Tylinski, private employee, professionally residing in Leudelange by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2015,

(4) SHIALY, société à responsabilité limitée existing under the laws of France, having its registered office at 13-15 rue du Pilier Bat 501 20, rue des Gardinoux, 93300 Aubervilliers, France, registered with the Trade and Companies Register in Bobigny under number 512 601 709,

represented by Mrs Anastasia Tylinski, private employee, professionally residing in Leudelange by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2015,

(5) J.NET, société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Léon Laval, L - 3372 Leudelange, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section and number B193526,

represented by Mrs Anastasia Tylinski, private employee, professionally residing in Leudelange by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2015.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties sub 1 and 2 MARCOLD, société à responsabilité limitée and Mr. Michel AMOS represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that MARCOLD, société à responsabilité limitée and Mr. Michel AMOS, prenamed are the two current shareholders (the "Shareholders") of Vauban Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Léon Laval, L -3372 Leudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130617 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2085 of 25 September 2007;

- that the Company articles of incorporation have been amended several times and last by deed of the undersigned notary enacted on 27 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 January 2015 number 17;

- that the Company' share capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty EUROS (EUR 18,750) represented by seven hundred and fifty shares (750) shares with a par value of twenty- five euro (EUR 25.-) each;

- That the agenda is as follows:

1- to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifteen thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 15,325) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 18,750) to thirty-four thousand seventy-five Euros (EUR 34,075) by the issue of 613 shares with a nominal par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2- to agree CIGO SARL, SHIALY SARL and J.NET SARL as new shareholders; subscription and fully payment in cash of the new shares together with a share premium as follows:

(i) 272 new shares by CIGO SARL, for a total price of EUR 200,000.

(ii) 272 new shares by SHIALY SARL, for a total price of EUR 200,000.

(iii) 69 new shares by J.NET SARL, for a total price of EUR 50,000.

3- to subsequently amend article 6 of the Company's articles of incorporation

Then the Shareholders, representing the whole Company's corporate capital took the following resolutions:

*First and second resolutions*

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifteen thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 15,325) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 18,750) to thirty-four thousand seventy-five Euros (EUR 34,075) by the issue of 613 shares with a nominal par value of twenty five Euros (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Then the Shareholders, constituting themselves into a general meeting, decide to agree the appearing parties sub 3, 4 and 5 as new shareholders and decide to accept their subscription as follows:

(1) by CIGO, société à responsabilité limitée, prenamed represented as stated hereabove, which declares to subscribed 272 new shares and to have them fully paid up in cash together with a share premium for the aggregate amount of EUR 200,000;

(2) by SHIALY, société à responsabilité limitée, prenamed represented as stated hereabove, which declares to subscribed 272 new shares and to have them fully paid up in cash together with a share premium for the aggregate amount of EUR 200,000;

(3) by J.NET, société à responsabilité limitée, prenamed represented as stated hereabove, which declares to subscribed 69 new shares and to have them fully paid up in cash together with a share premium for the aggregate amount of EUR 50,000.

The aggregate amount of four hundred and fifty thousand Euros (EUR 450,000) are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

*Third resolution*

As a result of the said increased of capital, the 613 shares of the Company are held as follows:

(1) MARCOLD, société à responsabilité limitée . . . . .	500 shares
(2) Mr. Michel AMOS . . . . .	250 shares
(3) CIGO, société à responsabilité limitée, . . . . .	272 shares
(4) SHIAL, société à responsabilité limitée, . . . . .	272 shares
(5) J.NET, société à responsabilité limitée, . . . . .	69 shares

In consequence of the above resolutions all the Company's shareholders decide to change article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-four thousand seventy-five Euros (EUR 34,075.-) represented by one thousand three hundred and sixty-three (1,363) shares with a par value of twenty- five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

*Power of attorney*

The attorney in fact of the appearing parties, acting in a common interest, grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing parties, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mil quinze, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) MARCOLD, société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois avec siège social au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173571,

ici représentée par Madame Anastasia Tylinski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015.

(2) Monsieur Michel AMOS, chef d'entreprises, né à Aix-Les-Bains le 11 janvier 1979, ayant son adresse professionnelle au 17, rue D'Ormesson Bat E1, 93800 Epinay-Sur-Seine, France,

ici représenté par Madame Anastasia Tylinski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015.

(3) CIGO, société à responsabilité limitée, existant sous le droit français avec siège social au 160 avenue P.V. Couturier, 3<sup>ème</sup> étage, n° 313, 93120 La Courneuve, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 511 809 428,

ici représentée par Madame Anastasia Tylinski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015.

(4) SHIALY, société à responsabilité limitée existant sous le droit français avec siège social au 13-15 rue du Pilier Bat 501 20, rue des Gardinoux, 93300 Aubervilliers, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 512 601 709,

ici représentée par Madame Anastasia Tylinski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015.

(5) J.NET, société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois avec siège social au 15 rue Léon Laval, L -3372 Leudelange, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 193526,

ici représentée par Madame Anastasia Tylinski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2015.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sub 1 et 2, MARCOLD, société à responsabilité limitée et Monsieur Michel AMOS, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que MARCOLD, société à responsabilité limitée et Monsieur Michel AMOS, précitée sont les deux associés actuels (les «Associés») de Vauban Lux S.à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Léon Laval, L - 3372 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130617 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 10 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 du 25 septembre 2007;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 27 novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 of 25 septembre 2007;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750) représentée par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1- augmentation du capital social à concurrence de quinze mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 15.325) pour porter son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750) à trente-quatre mille soixante-quinze Euros (EUR 34.075) par émission de six cent treize (613) parts sociales nouvelles de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2- agrément de CIGO SARL, SHIALY SARL, et J.NET SARL, en qualité de nouveaux associés; souscription et libération intégrale en espèces des 613 nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission comme suit:

(i) 272 nouvelles parts par CIGO SARL, pour un prix total de EUR 200.000.

(ii) 272 nouvelles parts par SHIALY SARL, pour un prix total de EUR 200.000.

(iii) 69 nouvelles parts par J.NET SARL, pour un prix total de EUR 50.000.

3- modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société

4- divers

- que les Associés représentant l'intégralité du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première et deuxième résolutions:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 15.325) pour porter son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750,-) à trente-quatre mille soixante-quinze Euros (EUR 34.075) par émission de six cent treize (613) parts sociales nouvelles de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Les Associés, s'étant constitués en assemblée générale, décident d'agréer les parties comparantes sub 3, 4 et 5 en qualité de nouveaux associés et d'accepter leur souscription comme suit:

(1) par CIGO, société à responsabilité limitée, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire 272 parts sociales nouvelles et les libérer entièrement ainsi qu'une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de EUR 200.000.

(2) par SHIALY, société à responsabilité limitée, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire 272 parts sociales nouvelles et les libérer entièrement ainsi qu'une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de EUR 200.000.

(3) par J.NET, société à responsabilité limitée, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare 69 parts sociales nouvelles et les libérer entièrement ainsi qu'une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de EUR 50.000.

Le montant total de quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné moyennant un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

Suivant l'augmentation de capital qui précède, les 613 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

(1) MARCOLD, société à responsabilité limitée . . . . .	500 parts
(2) Monsieur Michel AMOS . . . . .	250 parts
(3) CIGO, société à responsabilité limitée, . . . . .	272 parts
(4) SHIAL, société à responsabilité limitée, . . . . .	272 parts
(5) J.NET, société à responsabilité limitée, . . . . .	69 parts

En conséquence des résolutions qui précèdent, tous les associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-quatre mille soixante-quinze Euros (EUR 34.075,-) représentée par mille trois cent soixante-trois (1.363) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Pouvoirs*

Le mandataire des parties comparantes, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à mille neuf cents Euros (EUR 1.900).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anastasia Tyliniski, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 17 avril 2015. 1LAC / 2015 / 11875. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015063493/205.

(150071886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**Solero TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton IV No. 4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.590,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.358.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March,  
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 108796 ("Triton Managers IV Limited") acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office



at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1486 (“Triton Fund IV General Partner L.P.”), itself being the general partner of:

(i) Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487 (“Triton Fund IV L.P.”);

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1488 (“Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.”);

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1563 (“Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.”);

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1564 (“Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.”); and

(v) Triton Fund IV Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1489 (“Triton Fund IV Executives L.P.”); and

(2) TFF IV Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 (“Triton Fund IV F&F L.P.”),

(collectively, the “Shareholders”, each a “Shareholder”),

hereby all represented by Me Alexandre Koch, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated February 24, 2015.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Triton IV No. 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2020 of 21 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178358 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-).

2 To issue one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the shareholders, with payment of a share premium in an aggregate amount of six hundred ninety-nine thousand and nine hundred ten euro (EUR 699,910.-) and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

4 To change the Company's corporate name from "Triton IV No. 4 S.à r.l." into "Solero HoldCo S.à r.l.".

5 To amend article 1 and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-).

### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

(i) Triton Fund IV L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV L.P. declared to subscribe for nine hundred sixty (960) new class A shares, nine hundred sixty (960) new class B shares, nine hundred sixty (960) new class C shares, nine hundred sixty (960) new class D shares, nine hundred sixty (960) new class E shares, nine hundred sixty (960) new class F shares, nine hundred sixty (960) new class G shares, nine hundred sixty (960) new class H shares and nine hundred sixty (960) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighty-six euro and forty cents (EUR 86.40) with payment of a share premium in an aggregate amount of six hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty-two euro and sixty-eight cents (EUR 668,852.68), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of six hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-nine euro and eight cents (EUR 668,939.08) (the “Contribution in Kind 1”).

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 2 L.P. declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares and two (2) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighteen cents (EUR 0.18) with payment of a share premium in an aggregate amount of one thousand thirty-eight euro and forty-six cents (EUR 1,038.46), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of one thousand thirty-eight euro and sixty-four cents (EUR 1,038.64) (the “Contribution in Kind 2”).

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 3 L.P. declared to subscribe for twenty (20) new class A shares, twenty (20) new class B shares, twenty (20) new class C shares, twenty (20) new class D shares, twenty (20) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares and twenty (20) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of one euro and eighty cents (EUR 1.80) with payment of a share premium in an aggregate amount of fourteen thousand five hundred one euro and sixty cents (EUR 14,501.60), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fourteen thousand five hundred three euro and forty cents (EUR 14,503.40) (the “Contribution in Kind 3”).

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F No. 4 L.P. declared to subscribe for fifteen (15) new class A shares, fifteen (15) new class B shares, fifteen (15) new class C shares, fifteen (15) new class D shares, fifteen (15) new class E shares, fifteen (15) new class F shares, fifteen (15) new class G shares, fifteen (15) new class H shares and fifteen (15) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of one euro and thirty-five cents (EUR 1.35) with payment of a share premium in an aggregate amount of thirteen thousand one hundred nine euro and five cents (EUR 13,109.05), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of thirteen thousand one hundred ten euro and forty cents (EUR 13,110.40) (the “Contribution in Kind 4”).

(v) Triton Fund IV Executives L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV Executives L.P. declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares and two (2) new class I shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of eighteen cents (EUR 0.18) with payment of a share premium in an aggregate amount of two thousand two hundred ten euro and sixty-five cents (EUR 2,210.65), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of two thousand two hundred ten euro and eighty-three cents (EUR 2,210.83) (the “Contribution in Kind 5”).

(vi) Triton Fund IV F&F L.P., represented as above mentioned.

Triton Fund IV F&F L.P. declared to subscribe for one (1) new class A share, one (1) new class B share, one (1) new class C share, one (1) new class D share, one (1) new class E share, one (1) new class F share, one (1) new class G share, one (1) new class H share and one (1) new class I share, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in an aggregate nominal amount of nine cents (EUR 0.09) with payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred ninety-seven euro and fifty-six cents (EUR 197.56), and to make payment in full for such new shares by a con-



tribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of one hundred ninety-seven euro and sixty-five cents (EUR 197.65) (the “Contribution in Kind 6”, and together with the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2, the Contribution in Kind 3, the Contribution in Kind 4 and the Contribution in Kind 5, the “Contributions in Kind”).

The Contributions in Kind represent a value in aggregate amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholders of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholders declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform valid contributions of the claim under the bridge loan against the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which correspond at least to the nominal value of the Issued Shares.”

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one thousand (1,000) new class A shares, one thousand (1,000) new class B shares, one thousand (1,000) new class C shares, one thousand (1,000) new class D shares, one thousand (1,000) new class E shares, one thousand (1,000) new class F shares, one thousand (1,000) new class G shares, one thousand (1,000) new class H shares and one thousand (1,000) new class I shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to change the Company's corporate name from “Triton IV No. 4 S.à r.l.” into “Solero HoldCo S.à r.l.”.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 1 and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

“There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name “Solero HoldCo S.à r.l.”.

And the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ninety euro (EUR 12,590.-) divided into

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- two thousand (2,000) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- two thousand (2,000) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796 ("Triton Managers IV Limited"), agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1486 («Triton Fund IV General Partner L.P.»), elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487 («Triton Fund IV L.P.»);

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1488 («Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.»);

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1563 («Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.»);

(iv) Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1564 («Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.»); et

(v) Triton Fund IV Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1489 («Triton Fund IV Executives L.P.»);

(2) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F L.P., avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 («Triton Fund IV F&F L.P.»),

(ensemble, les «Associés», chacun un «Associé»),

ensemble représentées aux fins des présentes par Me Alexandre Koch, de résidence professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé en date du 24 février 2015.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton IV No. 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2020 du 21 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178358 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-).

2 Émission de mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix euros (EUR 699.910,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Triton IV No. 4 S.à r.l.» en «Solero TopCo S.à r.l.».

5 Modification de l'article 1<sup>er</sup> et de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu:

(i) Triton Fund IV L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV L.P. a déclaré souscrire neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie A nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie B nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie C nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie D nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie E nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie F nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie G nouvelles, neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie H nouvelles et neuf cent soixante (960) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de quatre-vingt-six euros et quarante centimes (EUR 86,40) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros et soixante-huit centimes (EUR 668.852,68) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de six cent soixante-huit mille neuf cent trente-neuf euros et huit centimes (EUR 668.939,08) (l'«Apport en Nature 1»).

(ii) Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F No.2 L.P. a déclaré souscrire deux (2) parts sociales de catégorie A nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie B nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie C nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie D nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie E nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie F nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie G nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie H nouvelles et deux (2) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille trente-huit euros et quarante-six centimes (EUR 1.038,46) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de mille trente-huit euros et soixante-quatre centimes (EUR 1.038,64) (l'«Apport en Nature 2»).

(iii) Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F No. 3 L.P. a déclaré souscrire vingt (20) parts sociales de catégorie A nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie B nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie C nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie

D nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie E nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie F nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie G nouvelles, vingt (20) parts sociales de catégorie H nouvelles et vingt (20) sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale d'un euro quatre-vingt centimes (EUR 1,80) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille cinq cent un euros et soixante centimes (EUR 14.501,60) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quatorze mille cinq cent trois euros et quarante centimes (EUR 14.503,40) (l'«Apport en Nature 3»).

(iv) Triton Fund IV F&F No.4 L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV No.4 L.P. a déclaré souscrire quinze (15) parts sociales de catégorie A nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie B nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie C nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie D nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie E nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie F nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie G nouvelles, quinze (15) parts sociales de catégorie H nouvelles et quinze (15) sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale d'un euro trente-cinq centimes (EUR 1,35) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize mille cent neuf euros et cinq centimes (EUR 13.109,05) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de treize mille cent dix euros et quarante centimes (EUR 13.110,40) (l'«Apport en Nature 4»).

(v) Triton Fund IV Executives L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV Executives L.P. a déclaré souscrire deux (2) parts sociales de catégorie A nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie B nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie C nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie D nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie E nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie F nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie G nouvelles, deux (2) parts sociales de catégorie H nouvelles et deux (2) parts sociales de catégorie I nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille deux cent dix euros et soixante-cinq centimes (EUR 2.210,65) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de deux mille deux cent dix euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 2.210,83) (l'«Apport en Nature 5»).

(vi) Triton Fund IV F&F L.P., représentée comme indiqué ci-avant.

Triton Fund IV F&F L.P. a déclaré souscrire une (1) part sociale de catégorie A nouvelle, une (1) part sociale de catégorie B nouvelle, une (1) part sociale de catégorie C nouvelle, une (1) part sociale de catégorie D nouvelle, une (1) part sociale de catégorie E nouvelle, une (1) part sociale de catégorie F nouvelle, une (1) part sociale de catégorie G nouvelle, une (1) part sociale de catégorie H nouvelle et une (1) part sociale de catégorie I nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'une valeur nominale totale de neuf centimes d'euro (EUR 0,09) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante-six centimes (EUR 197,56) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-cinq centimes (EUR 197,65) (l'«Apport en Nature 6»), et ensemble avec l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, l'Apport en Nature 3, l'Apport en Nature 4 et les l'Apport en Nature 5, les «Apports en Nature»).

Les Apports en Nature représentent un montant total de sept cent mille euros (EUR 700.000,-).

La preuve par les Associés de la propriété des Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenu contre la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apports en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les mille (1.000) parts sociales de catégorie A nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie B nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie C nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie D nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie E nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie F nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie G nouvelles, mille (1.000) parts sociales de catégorie H nouvelles et mille (1.000) parts sociales de catégorie I nouvelles, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Triton IV No. 4 S.à r.l.» en «Solero TopCo S.à r.l.».

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> et l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent, l'article 1<sup>er</sup> sera dorénavant rédigé comme suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Solero TopCo S.à r.l.».

Et l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

- «Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) divisé en
- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
  - deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2220. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063442/398.

(150072354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



**Turret Funding & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.917.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015063445/12.

(150072583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**TBO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 2A, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 196.349.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «LTH S.à r.l.», ayant son siège social au 2A, avenue Dr. Gaasch à L-4818 Rodange, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Lucas TUTÉLAIRE, conseiller publicitaire, né à Metz (France), le 19 avril 1987, demeurant à L-4818 Rodange, 2a, avenue Dr. Gaasch;

lui-même ici dûment représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TBO S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet la commercialisation de marques, de licences et de brevets dans tous les pays.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.



### *Souscription et libération*

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée LTH S.à r.l., pré-nommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4830 Rodange, 2a, avenue de Dr. Gaasch.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Lucas TUTÉLAIRE, conseiller publicitaire, né à Metz (France), le 19 avril 1987, demeurant à L-4818 Rodange, 2a, avenue Dr. Gaasch.

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015063446/117.

(150071777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

### **TDF Finance & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.138.

Mit Beschluss vom 27. April 2015 verabschieden die Gesellschafter der Gesellschaft die Beauftragung von Stefan Lambert, geboren am 8. Januar 1964 in Trier, Deutschland, mit Geschäftsadresse 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

als Commissaire aux Comptes mit sofortiger Wirkung für eine Dauer von 6 Jahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TDF Finance & Co. S.C.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015063449/14.

(150072018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

### **UBP Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.585.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in Luxembourg under the denomination of "UBP Asset Management (Europe) S.A.", (hereinafter the "Company") having its registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.585, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated May 17

<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1711 of July 17<sup>th</sup>, 2013 and amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated July 16<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 2716 of October 3, 2014.

The meeting begins with Mrs Isabelle ASSERAY, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289 route d'Arlon, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, notary's clerk, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle ASSERAY, prenamed.

The Chairman then states:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Modification of the last paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation (object clause) in order to give it the following wording:

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches and/or appoint tied agents. The Company may also administer its own assets (including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations) and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013.

2. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder is represented and the shares it holds are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau, which, after signature "ne varietur" by the shareholder present, the proxy holder of the sole shareholder and the members of the board of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

III. That it results from that attendance list that out of two thousand five hundred (2'500) shares, two thousand five hundred (2'500) shares, i.e. 100% of the share capital of the company, are duly represented at this meeting.

In conformity with article 67-1 (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

The general meeting, acknowledging that the company has not issued convertible bonds, approves the modification of the last paragraph of Article 4 in order to give it the following wording:

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches and/or appoint tied agents. The Company may also administer its own assets (including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations) and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013.

Thus giving the amended Articles of Incorporation the following contents:

### **I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a société anonyme under the name of "UBP Asset Management (Europe) S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting of Shareholders") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of directors (the "Board of Directors").

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The

declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized in accordance with the Directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") (the "Directive 2009/65/EC"), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC ("UCIs"), on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law of 2010") and any other applicable law. The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds ("SIFs") in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended and investment companies in risk capital ("SICARs") in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital as amended.

Further, the Company's object includes the management of alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time, and in particular AIFs in accordance with the Luxembourg law of 12<sup>th</sup> July 2013 on alternative investment fund managers (the "Law of 2013") implementing such Directive.

UCITS, UCIs, SIFs, SICARs and AIFs are collectively referred to hereafter as the "Funds".

The Company may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of Funds includes the following functions:

**Portfolio Management.** In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

**Risk Management.** The activity of the management of the Funds includes the risk management of the Funds, as mentioned in Annex I of the Law of 2013.

**Administration.** The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010 and Annex I of the Law of 2013, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

**Distribution.** The activity of the management of the Funds includes the distribution, marketing and placement of the units and/or shares of Funds in Luxembourg and abroad.

**Other Activities.** Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the alternative investment fund manager, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches and/or appoint tied agents. The Company may also administer its own assets (including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations) and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013.

## II. Share capital - Shares

**Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued and paid-up capital of two and a half million Swiss Franc (CHF 2'500'000) divided into two thousand five hundred (2'500) shares with a nominal value of one thousand Swiss Franc (CHF 1'000) per share, each fully paid-up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### III. Management - Supervision

**Art. 7. Appointment of the Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by a General Meeting of Shareholders for a period that may not exceed six years. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or similar communication from each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places set out in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or telegram or telex another director as his proxy.

The internal regulations of the Board of Directors may provide that the directors participating in the board meeting by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and effective participation to the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In cases when they are an even number of directors, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

These rules do not apply when the Board of Directors votes on transactions, in which any director may have any personal interest, if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 9. Minutes.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to at least two persons that shall be of sufficiently good repute and that shall be sufficiently experienced also in relation to the type of business carried out by the UCIs referred to under Article 4. These persons shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Authorised independent external auditor.** The operations and books of the Company shall be supervised by an authorized independent external auditor. The authorized independent external auditor shall be elected by the annual General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders until his successor is elected. The authorized independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.

#### IV. General meetings of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meetings of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings of Shareholders.** The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of May of each year at 2 pm and for the first time in 2014.

If such day is not a business day, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings, Vote.** General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by facsimile, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

The shareholders participating in a meeting of shareholders by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and for effective participation in the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.

Each share entitles its shareholder to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.



## V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 17. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

**Art. 18. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

**Art. 19. Allocation of Profits.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the conditions provided for by law.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

## VII. General provision

**Art. 22. Governing Law.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law of 1915 as amended from time to time, and with the Law of 2010 as amended from time to time.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction française des statuts:**

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UBP Asset Management (Europe) S.A., (ci-après la «Société») avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.585, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 17 juillet 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 16 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2716 du 3 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 287-289 route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle ASSERAY, prénommée.

Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du dernier alinéa de l'article 4 des Statuts de la Société (relative à l'objet social) afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme déléataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales et/ou appointer des agents liés. La Société peut également administrer ses propres actifs (incluant la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations) et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), du chapitre 15 de la Loi de 2010, et de la Loi de 2013.»

2. Divers.

II. L'actionnaire unique représenté et le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire unique présent, le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste signée «ne varietur» par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence que parmi les deux mille cinq cents (2.500) actions émises et en circulation, deux mille cinq cents (2.500) actions, soit 100% du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée conformément à l'article 67-1 (2) et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, constatant que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme déléataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales et/ou appointer des agents liés. La Société peut également administrer ses propres actifs (incluant la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations) et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), du chapitre 15 de la Loi de 2010, et de la Loi de 2013.»

Suite à cette modification, les statuts de la société auront la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée «la Société», qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La société adopte la dénomination de UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ce transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers agréés conformément à la directive du parlement européen et du conseil du 13 Juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «Directive 2009/65/CE»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'autres organismes de placement collectifs luxembourgeois ou étrangers non couverts par la Directive 2009/65/CE («OPCs»), pour le compte de porteurs de parts ou actionnaires conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi



de 2010»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre ainsi que toute autre loi applicable. L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés («FIS») au sens de et soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR») au sens de et soumises à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion de fonds d'investissements alternatifs («FIA») au sens de et conformément à la Directive 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et notamment la gestion de FIA au sens de et soumis à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs portant transposition au Luxembourg de la Directive précitée (la «Loi de 2013»).

OPCVM, OPC, FIS, SICAR et FAI sont collectivement nommés ci-après les «Fonds».

La Société pourra également agir comme conseiller pour de tels Fonds en relation avec la gestion de leurs actifs et leur promotion.

L'activité de gestion collective de portefeuille des Fonds inclut les fonctions suivantes:

Gestion d'actifs. A cet égard, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tous les droits de vote en relation avec les titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas destinée à être exhaustive.

Gestion des risques. L'activité de gestion des Fonds inclut la fonction de gestion des risques des Fonds, tel que mentionné à l'Annexe I de la Loi de 2013.

Administration. L'activité de gestion des Fonds inclut les fonctions listées en Annexe II de la Loi de 2010 et en Annexe I de la Loi de 2013, c'est à dire (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts et/ou actions (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts et/ou actions, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat de parts et/ou actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

Distribution. L'activité de gestion des Fonds inclut la commercialisation, la distribution et le placement des parts et/ou actions des Fonds à Luxembourg et à l'étranger.

Autres activités. Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme déléguataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales et/ou appointer des agents liés. La Société peut également administrer ses propres actifs (incluant la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations) et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), du chapitre 15 de la Loi de 2010, et de la Loi de 2013.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital souscrit et libéré de deux millions cinq cent mille francs suisses (CHF 2'500'000) divisé en deux-mil-cinq-cents (2'500) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1'000) par action, chacune étant complètement libérée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## III. Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins [trois] membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut en outre désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées des actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex ou par un moyen de communication similaire de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date ou à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer les unes avec les autres. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutes décisions devront être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de partage des voix, le Président aura la voix prépondérante.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Ces règles ne sont pas applicables aux décisions du Conseil qui concernent les transactions dans lesquelles un administrateur a un intérêt personnel, lorsqu'il s'agit des transactions courantes conclues dans des conditions normales.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par deux autres administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, telle que modifiée, ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à au moins deux personnes ayant une honorabilité et une expérience suffisantes pour le type d'activités mené par les OPC auxquels il est fait référence au point 4. Ces personnes ont pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration, ceci uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Réviseur d'entreprises indépendant agréé.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son successeur.

#### IV. Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Art. 15. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 14:00 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure et vote.** Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par message télécopié, câble, télégramme ou télex une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à l'assemblée seront réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité.

Chaque action donne droit à une voix.

Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant d'engager les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

#### V. Année sociale - comptes annuels - répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commencera le jour de la création de la Société et finira le 31 Décembre 2013.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Chaque année le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

## VII. Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi que celles de la Loi de 2010.»

### *Dépenses*

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent original.

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: I. Asseray, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8582. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063478/551.

(150072581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

### **Tvikobb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.913.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quinze, le treize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société TVIKOBB S.A., en liquidation, ci-après «la Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 94913 et constituée en date du 30 avril 2003

suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 929 du 10 septembre 2003.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 20 janvier 2015, comprenant la nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., avec siège social à Panama, en tant que liquidateur.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30467, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 26 mars 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire de contrôle à la liquidation.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant au lieu de dépôt et de conservation des registres et documents de la Société et indication des mesures prises concernant le dépôt des sommes et biens non délivrés.
5. Mandat à confier en vue d'accomplir toutes les formalités en relation avec la clôture de la liquidation.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes autres formalités relatives à la clôture de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

74634

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company TVIKOBB S.A., in liquidation, herein referred to as "the Company", a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 94913, incorporated on 30 April 2003 pursuant to a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 929 of 10 September 2003.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 20 January 2015 with appointment of ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, as liquidator.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30467, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal dated 26 March 2015.

The meeting is opened and presided over by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Myriam WAGNER, employée privée, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Michel PICARD, employé privé, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the books and documents of the Company are to be deposited and indication of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets not delivered.
5. Powers to be given in view of the fulfilment of all formalities relating to the closing of liquidation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list all the shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.



*Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

*Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Philippe PONSARD, Myriam WAGNER, Michel PICARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 avril 2015. Relation GAC/2015/3276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015063475/147.

(150072243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**TPL Borken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.175,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.063.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Borken S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.063 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 670 of April 20, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2486 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5<sup>th</sup>, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription and payment*

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of three million three hundred and eighty-eight thousand euro (EUR 3,388,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of three million three hundred and eighty-eight thousand euro (EUR 3,388,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of three million three hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,387,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to three million three hundred and eighty-eight thousand euro (EUR 3,388,000) as shown by the balance sheet of the Company dated December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class B Shares) all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euros (EUR 3,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Borcken S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.063 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 du 20 avril 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2486 du 14 octobre 2011.

#### ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Et

Heli Olami, domiciliée 5<sup>th</sup>, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 3.388.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 3.388.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de trois millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.387.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que.

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 3.388.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015063467/246.

(150072675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

---

**CAC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.172.

Le bilan de clôture de liquidation au 31/03/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060367/9.

(150069420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**CAC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.172.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060368/9.

(150069421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Chauffage-Sanitaire Percy Rauchs sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9419 Vianden, 26, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 184.659.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015060397/10.

(150069484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Christian Bauer & Associés Architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 90.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060401/10.

(150069645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---